



FONDATION OVE

NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2022

L'épidémie de COVID-19 qui s'étire réaffirme l'importance de la santé et de notre modèle social solidaire qui permettra à notre pays de dépasser collectivement cette crise.

Il va s'agir, nous dit-on, de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du Covid-19...

Nous sommes contre une politique de serrage de vis du gouvernement qui va à nouveau s'attaquer aux plus fragiles et à nos fondamentaux (retraite, sécurité sociale, assurance-chômage, droits du travail, service public...).

La CGT aborde les négociations 2022 dans un esprit de défense des salarié.e.s et de leurs droits.

Contre la précarité et les temps partiels subis, plus que jamais, la CGT mène la lutte contre une flexibilité maltraitante et contre les discriminations.

Le « Ségur de la Santé » a abouti à une revalorisation inégale des salaires de certains acteurs du médical, du soin et du grand âge. Les autres sont oubliés ! La plupart des salariés du médico-social et ceux de la protection de l'enfance...

Tous les salarié.e.s ont droit à des salaires décentés et à des emplois stables en CDI, à temps plein, avec des possibilités d'évolution et des formations qualifiantes.

Revendications 2022

La dégradation des conditions de travail et des salaires trop bas rendent de plus en plus difficile le recrutement de personnel qualifié en CDI. Certains anciens salariés s'en vont, des postes ne sont plus pourvus et ce n'est pas le recours à l'intérim qui résout les problèmes de fond.

Nous demandons alors, dans des négociations loyales du début et jusqu' à la signature des accords, **des efforts significatifs en salaires et conditions de travail** :

- Que l'employeur revienne sur sa décision unilatérale de suspendre l'acquisition d'ancienneté, tel qu'annoncé dans le mail du 8 septembre 2020
- La remise en place de la subrogation pour maintien de salaire en cas d'indemnité de Sécurité Sociale
- Qu'il porte, via son syndicat employeur et vers les autorités publiques, nos demandes répétées de revalorisation de salaire de 300 euros pour toutes et tous lors des négociations en cours
- Qu'il embauche systématiquement les personnels à un échelon supérieur au minima
- Qu'il utilise la possibilité offerte par l'article 39 de la convention collective pour augmenter les salaires de l'ensemble des personnels.
- L'élargissement des droits à congés trimestriels pour tous les personnels
- Une augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé
- La prise en charge de la journée solidarité par l'employeur

Les salariés d'une Fondation de plus de 100 établissements en France méritent une vraie négociation sur le dialogue social dans l'entreprise et sur les moyens alloués aux Instances Représentatives du Personnel.

Le 31/01/2022